



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

Proposition d'approbation des projets de contrats d'objectifs à conclure avec 5 centres socio-culturels du département - territoires NORD et OUEST

Rapport n° CP/2017/462

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse à travers l'Engagement départemental pour la jeunesse dont les principaux fondements ont été adoptés par l'Assemblée plénière en décembre 2007. Par ailleurs, il a confirmé son ambition pour construire l'avenir des jeunes Bas-Rhinois avec l'adoption du Plan actions éducatives et collèges le 20 mars 2017.

Pour mener à bien ces objectifs, le Département accompagne des associations d'éducation populaire, notamment les centres socioculturels pour leurs actions conduites en faveur de la réussite éducative, de l'ouverture culturelle, de l'autonomie et de l'engagement des jeunes.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes des contrats d'objectifs de 5 centres socioculturels, arrivés à échéance fin 2014 et 2015.

Par délibération n° CG/2007/171 du 10 décembre 2007, le Conseil Départemental a approuvé l'Engagement départemental pour la jeunesse fixant les grandes orientations en faveur de la jeunesse et en matière de soutien aux associations. Le Conseil Général a révisé ces orientations le 25 octobre 2010 (n° CG/2010/70). Le 20 mars 2017, le Conseil Départemental a adopté le « Plan actions éducatives et Collèges » dont la stratégie porte tant sur la réussite éducative en faveur des collégiens que sur la qualité du cadre éducatif (n° CD/2017/007).

Enfin, par délibération n° CD/2016/142 du 8 décembre 2016, le Conseil Départemental a approuvé les modalités de soutien du Département aux associations développant des actions socioéducatives et le principe du renouvellement des contrats d'objectifs pluriannuels conclus avec les centres socioculturels agréés par la CAF et développant des actions en faveur de la jeunesse. Le 15 mai 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer les subventions à 28 structures du département (n° CP/2017/182).

La mise en place des contrats d'objectifs conclus avec les Centres socioculturels (CSC) du Bas-Rhin et les structures socio-éducatives à portée intercommunales a été initiée en 2013. Cette démarche a permis de rendre plus visible l'action du Département et de renforcer sa position de partenaire de l'animation des territoires. Ces contractualisations étant arrivées à échéance fin 2014 et fin 2015, il est proposé de procéder à leur renouvellement, conformément à l'engagement pris en 2016 auprès des structures concernées. Afin de favoriser une démarche cohérente et complémentaire, il est proposé de faire coïncider la durée des contrats d'objectifs et leurs échéances sur celle des contrats de projets CAF, ossature principale de l'action des CSC.

1. Les centres socioculturels, des lieux d'éducation populaire propices à l'accompagnement des jeunes.

Parce que le Bas-Rhin bénéficie d'une proportion de jeunes plus élevée que la moyenne nationale, parce que la jeunesse est une chance et qu'elle constitue l'avenir de la société, il s'agit de lui donner les opportunités de grandir et trouver les conditions favorables à leur éducation, leur épanouissement et leurs capacités à s'engager en adulte citoyen et responsable.

Dans cette perspective, les centres socioculturels proposent une diversité d'actions dans différents domaines (social, petite enfance, enfance, culture et médiation culturelle) et auprès de publics très divers (familles, jeunes, seniors). En ce sens, ils sont un partenaire privilégié pour la mise en œuvre des politiques départementales sur les territoires.

C'est cette diversité d'actions (ateliers « parents/enfants », sorties familiales et intergénérationnelles, vacances et séjours pour certaines familles, ateliers pour un retour vers l'emploi des jeunes, actions d'aide à la parentalité, mis en place de chantiers de jeunes pour embellir le quartier, etc...) et de publics qui permet d'inscrire la jeunesse dans une démarche d'éducation populaire particulièrement propice à l'épanouissement, la formation personnelle et citoyenne par la rencontre, la diversité des échanges et la prise de responsabilité.

2. Des contrats d'objectifs orientés sur des actions en direction de la jeunesse

Les objectifs du Département en faveur de la jeunesse, réaffirmés à travers le plan actions éducatives et collèges se déclinent ainsi :

1. Faciliter la formation, l'éducation et la réussite éducative des jeunes
2. Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes
3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Ces objectifs sont inscrits dans les projets de contrats pluriannuels conclus avec les CSC. Les bilans annuels d'activité réalisés avec chaque structure seront l'occasion de préciser de nouvelles orientations stratégiques si nécessaire et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'avenants.

Ces orientations font l'objet d'échanges avec les Territoires d'action et les élus départementaux afin d'être déclinées en actions au sein des contrats.

Il est à noter, que si la jeunesse est l'objet principal des contrats d'objectifs, le Département soutient les centres socioculturels pour leur action globale qui contribue aux politiques publiques de solidarité, de prévention, de soutien à la parentalité ou d'insertion. Cette action notamment par la participation des habitants, le soutien aux initiatives, la mise en place de lieux d'écoute et de débat favorise la mixité sociale, culturelle et le vivre ensemble.

L'action en direction des jeunes est d'autant plus pertinente qu'elle se construit sur ce terreau pluridisciplinaire et intergénérationnel.

3. De nouvelles procédures d'élaboration des contrats d'objectifs en cohérence avec les démarches partenariales.

Le Département affirme sa volonté de poursuivre le partenariat avec les structures de proximité notamment parce qu'elles agissent en direction de la jeunesse, compétence partagée entre les collectivités.

Un planning de renouvellement des contrats d'objectifs a été établi tenant compte des dates respectives de fin des contractualisations entre le Département et chacune des structures concernées et des dates de renouvellement. Afin de favoriser l'inclusion de la jeunesse dans l'élaboration du projet global de chaque CSC et de faciliter le travail partenarial entre les financeurs, les échéances des contrats de projet avec la CAF sont également pris en compte dans les durées de chaque contrat. Ces échanges partenariaux sont indispensables et sont gage de cohérence et de pertinence dans le déploiement des actions soutenues et attendues par le Département.

4. Les programmes d'actions partenariaux proposés.

A. Le centre socioculturel du Langensand à Haguenau

Cette structure intervient sur le quartier St Joseph de Haguenau. Son contrat de projet a été renouvelé pour la période 2016/2019 avec la volonté d'inscrire la participation des habitants et les démarches collectives dans tous les secteurs d'intervention du centre.

Les orientations spécifiques à destination de la jeunesse portent notamment sur :

- l'accompagnement individuel de jeunes et de leurs familles par la médiation et l'écoute ainsi que la mise en place d'actions d'accompagnement vers l'emploi ;
- la prévention des conduites à risque par la mise en place de temps de débats sur des sujets tels l'éducation à la sexualité, l'usage des drogues ainsi que les risques de radicalisation ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations en travaillant sur la mixité sous toutes ses formes (sociale, ethnique, liée au handicap...) ;
- la réussite éducative et l'insertion par la mise en place de soutien scolaire et d'accompagnement vers l'emploi avec les partenaires ;
- la solidarité et l'engagement en valorisant les jeunes engagés au sein du quartier, en incitant au bénévolat et en développant des projets de solidarité humanitaires ;
- le sport, les arts et la culture pour favoriser de manière collective l'accès des jeunes aux valeurs de la rencontre et du partage et à découvrir le patrimoine architectural.

B. Le centre socioculturel Robert Schuman de Haguenau

Ce centre intervient sur les quartiers Bildstoeckel et Musau de Haguenau. En plus de ses locaux principaux, il dispose d'un local sur le quartier des Pins. Le contrat de projet avec la CAF a également été renouvelé pour la période 2016/2019 avec en perspective l'accompagnement des habitants dans le développement de projets éducatifs et culturels, ainsi que leur expression citoyenne et leur insertion sociale.

Les orientations spécifiques à destination des jeunes se déclinent ainsi :

- le développement de l'accompagnement éducatif et culturel des 11 à 25 ans en allant au-devant des jeunes, en développant leurs potentiels et leurs compétences en lien avec les familles ;
- des jeunes acteurs de leur temps libre par la création d'espaces de rencontres et de discussion, par leur responsabilisation dans le fonctionnement du centre, en les inscrivant dans les instances de gouvernance et en favorisant les juniors associations ;
- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes habitants en soutenant la scolarité des jeunes, en organisant des parcours métiers et en accompagnant les jeunes dans leurs démarches administratives.

Il est à noter que les deux centres socioculturels de Haguenau collaborent sur des projets communs.

C. Le réseau d'Animation intercommunal (RAI) de Niederbronn-les-Bains

Le RAI intervient historiquement sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et le territoire du Val de Moder (ce dernier étant dorénavant intégré à l'agglomération de Haguenau). La structure apporte un véritable service de proximité tant en direction de l'enfance, de la jeunesse que de la famille. Reconnu pour son dynamisme, le RAI a obtenu un agrément centre social en 2017 et a conclu son premier contrat de projet avec la CAF pour la période 2017/2021. La structure compte contribuer au vivre ensemble, impliquer les familles et les bénévoles et développer le partenariat sur le territoire.

Les orientations spécifiques à destination des jeunes visent notamment :

- l'engagement des jeunes dans les actions ou les projets du territoire en constituant des groupes de travail et de réflexion et des rencontres, en accompagnant les conseils municipaux de jeunes dans les communes ;
- le soutien à la formation en mobilisant les jeunes dans un parcours de l'animation volontaire et par le suivi des jeunes adultes dans leur projet professionnel ;
- le développement de la prévention en partenariat avec les services de l'éducation nationale et du Département ainsi que le développement d'actions citoyennes ;
- l'ouverture sociale et culturelle par le développement d'actions culturelles et de loisirs.

D. Horizons Jeunes Brumath

L'association Horizons Jeunes, créée en août 1998 sous l'ancien nom « Commission Jeunes », œuvre dans l'animation socio-éducative et s'inscrit dans le champ de l'éducation populaire.

Elle a pour objet initial de participer à la mise en œuvre de la politique du sport et de l'animation socio-éducative sur le territoire de la Communauté de communes de la région de Brumath, intégrée depuis le 1^{er} janvier à la Communauté d'Agglomération de Haguenau. A son origine, elle avait notamment pour mission de développer des actions d'animations en direction des jeunes ne fréquentant aucune structure associative.

Les orientations spécifiques en direction de la jeunesse, en cohérence avec le contrat de projet 2017/2020, visent à :

- réduire les inégalités en matière d'accès aux loisirs éducatifs pour les jeunes issus de familles en difficulté sociale et/ou de gens du voyage ;
- être citoyen actif : créer des espaces de participation ;
- faire vivre son territoire : contribuer à l'animation de certains quartiers et territoires.

E. Le centre socioculturel « Ilot du moulin » de Saverne.

Le CSC de Saverne est un service municipal. Il intervient sur l'ensemble du secteur de Saverne et veille à déployer particulièrement son action sur le quartier Est, devenu quartier prioritaire de la ville en 2015. L'agrément a été renouvelé par la CAF pour la période 2017/2019.

Les orientations spécifiques à destination des jeunes visent notamment :

- l'éducation à la parentalité en développant les actions d'accompagnement à la scolarité et en s'engageant dans le nouveau programme de réussite éducative, le renforcement des relations avec les familles et les établissements scolaires ;
- l'ouverture socioculturelle par le développement de l'accès à la culture, au sport, d'actions culturelles mais aussi la valorisation des compétences des jeunes ;
- le soutien à l'engagement et à la participation active des jeunes en travaillant sur les valeurs républicaines ou en associant les jeunes à l'élaboration de projets ;
- l'insertion des jeunes et la prévention des incivilités en partenariat avec les acteurs du territoire ;

- la continuité éducative sur le territoire par un renforcement du réseau des acteurs associatifs, scolaires et les parents.

Les commissions territoriales Nord et Ouest réunies le 2 octobre 2017 ont émis un avis favorable au renouvellement de ces cinq contrats d'objectifs et aux plans d'actions afférents.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide de renouveler les contrats d'objectifs conclus entre le Département et :
- le centre socioculturel du Langensand de Haguenau, pour la période 2017/2019,
- le centre socioculturel Robert Schumann de Haguenau, pour la période 2017/2019,
- le centre socioculturel Ilot du Moulin de Saverne, pour la période 2017/2019,
- Le Réseau d'animation intercommunal Horizons Jeunes de Brumath, pour la période 2017/2020,
- le Réseau d'animation intercommunal de Niederbronn-les-Bains, pour la période 2017/2021,
- approuve les termes des projets de contrats figurant en annexe et autorise son président à signer ces contrats.

Strasbourg, le 26/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY